



Ai je droit au titre de sejour?

Par **ledileur**, le **13/08/2008** à **09:24**

bonjour cela fait un an ke je suis en france avec ma copine et 6 mois ke je me suis pacsé avec elle g demandé un titre de sejour qui m'a été refusé suivi d'une obligation de quitté le territoire français et je compte faire appel de la decision parce que je ne suis pa d'accord sur beaucoup de choses dans le courrier de la préfecture. actuellement ma conjointe est enceinte et je voudrais savoir si avec la grossesse de ma copine j'ai droit à un titre de sejour.rnet je vous signale que je suis rentré reguilièrement en france et avant de déposer le dossier à la préfecture mon visa était encore valable.rnmerci pour toute vos réponses

Par **jeetendra**, le **13/08/2008** à **14:08**

bonjour, il me semble que le fait que votre conjointe soit enceinte ne suffira pas pour empêcher l'exécution de l'obligation de quitter le territoire, si l'enfant était né et que depuis sa naissance vous subvenez à son entretien et à son éducation oui! prenez contact avec le gisti ou la cimade pour vous épauler dans votre recours ou un avocat spécialisé en Droit des Etrangers, tenez bon, cordialement